

(TRADUCTION)

*Ministère des Affaires extérieures*  
*Marine House*  
*La Barbade*

le 23 novembre 1979

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 103 du 23 novembre 1979 qui se lit comme suit:—

«(Voir la Note canadienne n° 103)»

J'ai l'honneur de vous confirmer que les propositions ci-dessus sont acceptables au Gouvernement de la Barbade. Votre note ainsi que la présente réponse constituent donc un Accord provisoire entre nos deux Gouvernements concernant des services aériens internationaux qui entrera en vigueur à la date de la présente note.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

*Ministre des Affaires extérieures*  
H. deB. FORDE

Son Excellence  
M. A.B. Roger  
Haut-commissaire du Canada  
Haut-commissariat du Canada  
Édifce CDC  
Culloden Road, ST. MICHAEL